

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/1020 du 9/12/83

ORIGINAL
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DEP/2107/9
portant versement, reclassement et nomination de certains fonctionnaires des cadres des Services Administratifs et Economiques de l'Education Nationale, en tête AKETA Jérôme.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

DGB.

DCF.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°25/80 du 13.II.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/134/MP du 5.5.1962 fixant le régime des mutations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 3.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2;
(/u le décret n°62/426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF);
(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
(/u le décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n°73/143 du 24.4.1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n°83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER:- Les fonctionnaires des cadres de la catégorie C hiérarchie I des services Administratifs et Economiques des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent titulaires de Diplôme de stage polyvalent francophone de catégorie A et des Attestations de l'Ecole Nationale de la concurrence et de la consommation délivrée par le Ministère de l'Economie et des Finances de Paris (France) sont versés dans les cadres des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale) reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés au grade d'Administrateur des SAF de 1^{er} échelon, indice 79C. Acc = Néant.

..../....

Maint

Ce sont :

- M. = ANTONI Jérôme, Adjoint des Services Economiques de 4è échelon en service à Brazzaville ;
- SITA Jean Baptiste, Adjoint des Services Economiques de 4è échelon en service à Brazzaville ;
- OKO Jules -" -" -"
- EDOU Michel -" -" -"
- NGOMA Etienne -" -" -"
- BOULINGUI Vincent de Toul -" -" -"
- KANOUNOU Joseph -" -" de 5è échelon

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 14.02.1983 date effective de reprise de service des intéressés à l'issue de leur stage, sera enregistré, publié au JONIC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 09 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

[Handwritten signature and scribbles]

Bernard GABO MATSONI.-

Colonel Louis SYLVAIN GAIL.-

Le Ministre des Finances

[Handwritten signature]

REPARTITION :

Itihi Ossétoumba LAKOUNDOU.-

EGHPT/DEPT.....	3
D.G.D.....	3
D.G.F.....	1
H.C.....	3
S.G.C.....	3
JONIC.....	1
BOSSIERS.....	21
SGCE/DC.....	2
INTERESSÉS.....	7